

PERSONNE MORALE

SOCIÉTÉ COMMERCIALE, SOCIÉTÉ CIVILE, GROUPEMENTS (GIE, GEIE)
ET AUTRES PERSONNES MORALES (E.P.I.C., ASSOCIATIONS)

IMPORTANT : cet imprimé permet d'effectuer une ou plusieurs déclarations. Lorsque la modification porte uniquement sur les dirigeants, utilisez l'imprimé M3 ou M3 Sarl/Selarl

Merci de bien vouloir fournir les renseignements demandés qui ont un caractère obligatoire. Vous éviterez ainsi les relances des organismes destinataires.

CETTE FORMALITÉ CONCERNE LA MODIFICATION DE :

LA PERSONNE MORALE	N° Cadre(s)	L'ÉTABLISSEMENT	N° Cadre(s)
DÉNOMINATION, sigle, forme juridique, Société réduite à un associé unique. Durée la personne morale, Date de clôture de l'exercice social, Transmission universelle du patrimoine.	4	NOM COMMERCIAL ET ENSEIGNE	14
CAPITAL , continuation de la société, reconstitution des capitaux propres.	5	OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT	10, 12, 13, 15, 16, le cas échéant 14
DISSOLUTION	9	MODIFICATION D'UN ÉTABLISSEMENT DÉJÀ DÉCLARÉ	10, 12, 13, 16, le cas échéant 14
TRANSFERT DE SIÈGE	10, 11, 12	TRANSFERT DE TOUT OU PARTIE D'UN ÉTABLISSEMENT <i>indiquer au cadre 11 l'ancienne adresse et au cadre 12 la nouvelle adresse</i>	
CESSATION TOTALE D'ACTIVITÉ SANS DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE (MISE EN SOMMEIL)	8, 10, 11	<ul style="list-style-type: none"> Avec ouverture d'un nouvel établissement Dans un établissement déjà déclaré 	10, 11, 12, 13, 15, 16, le cas échéant 14
REPRISE D'ACTIVITÉ	12, 13, 15, le cas échéant 14	FERMETURE D'UN ÉTABLISSEMENT	10, 11, 12, le cas échéant 13, 14, 16
AUTRES POUR SARL, SELARL <ul style="list-style-type: none"> Nature de la gérance Statut du conjoint lorsqu'il travaille dans l'entreprise Conjoint marié ou pacsé collaborateur 	À déclarer sur l'intercalaire M3 Sarl/Selarl	FONDS DONNÉ EN LOCATION-GÉRANCE OU EN GÉRANCE-MANDAT	10, 17

QUELQUES DÉFINITIONS ET CONSIGNES DE REMPLISSAGE

DÉCLARATION RELATIVE À LA PERSONNE MORALE

- 4 FORME JURIDIQUE** : Si la société est soumise à un statut légal particulier, l'indiquer avec la forme juridique.
- 7 FUSION/SCISSION** : Indiquer sur l'intercalaire M' les dénomination, forme juridique, siège, n° unique d'identification et greffe d'immatriculation de chaque société participante à l'opération.

DÉCLARATION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT

- 11 POUR LE TRANSFERT DANS LE RESSORT D'UN NOUVEAU GREFFE** : porter en observation, lorsque les dirigeants ne sont pas modifiés, « organes de direction, de gestion et de contrôle non modifiés, conforme à l'extrait K bis ».
- 12 L'établissement créé** correspond à un nouvel établissement pour le déclarant. Ne pas omettre de remplir le cadre 15 « Effectif salarié »
Pour l'établissement modifié, ne cocher Siège/Siège-Établissement principal/Établissement principal/Secondaire, qu'en cas de changement de catégorie de l'établissement.

- 13 ACTIVITÉ :**
- en cas d'ouverture d'un nouvel établissement, indiquez toutes les activités exercées dans celui-ci et précisez la plus importante qui déterminera le code APE (activité principale exercée) attribué par l'INSEE.
 - en cas de modification d'activité d'un établissement déjà déclaré, indiquez l'ensemble des activités exercées après modification et précisez parmi celles-ci la plus importante.
- Lorsque la modification d'activité résulte d'une suppression partielle, vous devez cocher « Disparition » uniquement si l'activité cesse totalement.

- 15 EFFECTIF SALARIÉ :** à ne remplir qu'en cas d'ouverture d'un nouvel établissement.

- 16 ORIGINE DU FONDS OU DE L'ACTIVITÉ :** Ce cadre doit être rempli par toutes les sociétés.

- 17 LOCATION-GÉRANCE OU GÉRANCE-MANDAT :** À remplir pour une mise en location-gérance/gérance-mandat ou pour indiquer le changement du locataire-gérant ou du gérant-mandataire.

DÉCLARATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS, AUX ASSOCIÉS, AUX PERSONNES AYANT LE POUVOIR GÉNÉRAL D'ENGAGER LA SOCIÉTÉ, AUX PERSONNES ASSURANT LE CONTRÔLE, AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

- 18 Doivent être déclarés :**
- Les personnes physiques ou morales assurant la direction, la gestion, le contrôle de la personne morale.
 - Les personnes ayant le pouvoir général d'engager par sa signature à titre habituel la personne morale (y compris le titulaire de la capacité professionnelle qui assure la direction effective et permanente de l'entreprise ou d'un établissement),
 - Les commissaires aux comptes.

QUALITÉ : dans tous les cas, préciser obligatoirement pour chaque personne déclarée sa qualité au sein de la société et la date de la modification.

LORSQUE LA DÉCLARATION PORTE SUR UNE MODIFICATION DE DIRIGEANT, INDIQUER :

- **Nouveau** pour l'arrivée d'un dirigeant en indiquant :
 - pour une personne physique, ses nom de naissance, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité et domicile.
 - pour une personne morale, ses dénomination, forme juridique, adresse du siège, numéro unique d'identification et greffe d'immatriculation.
 Si la personne morale dirigeante est étrangère indiquer le pays, le lieu et le N° d'immatriculation sur un registre public.
- **Maintenu** pour la modification d'un **dirigeant déjà déclaré** lorsque celle-ci porte uniquement sur sa qualité en précisant pour une personne physique, à l'exclusion de tout autre renseignement, ses nom de naissance, nom d'usage et prénoms, pour une personne morale, ses dénominations et forme juridique.
- **Modification situation personnelle** pour la modification d'un **dirigeant déjà déclaré**, lorsque celle-ci porte sur son **identification**, y compris la **modification du représentant** de la personne morale dirigeante, en indiquant pour une :
 - personne physique, ses nom de naissance, nom d'usage, prénoms ainsi que les éléments modifiés.
 - personne morale, ses dénomination et forme juridique.
 Les modifications relatives au représentant sont à déclarer à la rubrique spécifique de l'imprimé M3 (pour SA, GIE, GEIE ou une personne morale non immatriculée ou relevant d'un État non membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen (EEE)).

POUR SARL – SELARL indiquer :

- LA NATURE DE LA GÉRANCE au cadre 3 de l'intercalaire M3 Sarl/Selarl.
- LE STATUT DU CONJOINT MARIÉ OU PACSÉ DU GÉRANT au cadre 5 de l'intercalaire M3 Sarl/Selarl.

- 18 bis PARTANT**
- Pour le départ d'un dirigeant, indiquer pour une :
 - personne physique, ses nom de naissance, nom d'usage, prénoms.
 - personne morale, ses dénomination et forme juridique.

Cas particulier du gérant majoritaire ou de l'associé indéfiniment ou indéfiniment et solidairement responsable des dettes sociales de SCP, SNC, Société en commandite, indiquer son numéro de sécurité sociale.

INTERCALAIRE M3 : c'est la suite de l'imprimé M2. Il est utilisé pour indiquer les autres dirigeants, les associés ainsi que les représentants et les personnes ayant le pouvoir d'engager par leur signature, à titre habituel, la société.

INTERCALAIRE M3 Sarl/Selarl : Il est utilisé pour indiquer la modification des rubriques spécifiques aux Sarl et Selarl (nature de la créance, gérants, statut du conjoint).

- 19 AIDE AUX CHÔMEURS CRÉATEURS OU REPRENEURS D'UNE ENTREPRISE (ACCRE)**
- La demande d'ACCRE peut être déposée dans les 45 jours qui suivent la déclaration d'un nouveau dirigeant de la société.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 20 OBSERVATIONS :** permet de préciser une situation particulière.

- 21 ADRESSE DE CORRESPONDANCE :** indiquer les coordonnées postale, téléphonique, électronique où vous souhaitez être joint.